

**Décision du Maire 2022/08**

**\*\*\* Portant signature d'un marché \*\*\***

**Concernant le marché de télécommunication pour le groupement de commandes des communes de Brignac, Cabrières, Canet, Clermont l'Hérault, Fontès, Nébian, Paulhan, Péret, St Félix de Lodez, et la Communauté de Communes du Clermontais**

**Le Maire de la Commune de PERET,**

Vu les articles L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant délégation du Maire,

Vu la délibération en date du 8 octobre 2021 approuvant le projet et constituant le groupement de commande pour un marché de télécommunication,

Considérant que les crédits concernant le projet ont été inscrits au Budget Primitif de la commune,

Considérant que la présente décision a pour objet l'attribution et la signature de l'accord cadre relatif au projet de « marché de télécommunication pour le groupement de commandes des communes de Brignac, Cabrières, Canet, Clermont l'Hérault, Fontès, Nébian, Paulhan, Péret, St Félix de Lodez, et la Communauté de Communes du Clermontais »,

**DECIDE**

**Article 1** – La commune de Péret passe un accord cadre de fourniture courante et services qui a pour objet l'attribution du **lot 1 Téléphonie fixe et internet**, et la signature du marché pour le projet de « marché de télécommunication pour le groupement de commandes des communes de Brignac, Cabrières, Canet, Clermont l'Hérault, Fontès, Nébian, Paulhan, Péret, St Félix de Lodez, et la Communauté de Communes du Clermontais ».

**Article 2** –Le marché présente les caractéristiques suivantes :

Lot 1 : Téléphonie fixe et internet attribué à l'entreprise Adista sas domicilié à Maxéville. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

**Article 3** – Madame le Maire signera le marché à intervenir sur les bases précitées au nom et pour le compte de la commune de Péret.

**Article 4** - Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Secrétaire de Mairie pour exécution, à la trésorerie municipale, et en Sous-Préfecture pour contrôle de légalité.

Publicité en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil Municipal.

Communication en sera donnée au Conseil Municipal lors de la réunion la plus proche.

Fait à Péret, le 27 juin 2022

Le Maire,  
Isabelle SILHOL

The image shows the official seal of the Mairie de Péret, Hérault, which is circular and contains a coat of arms. Overlaid on the seal is a large, stylized handwritten signature in black ink.